



CONSEIL D'EXPLOITATION POSTALE

Commission 1 «Intégration de la chaîne logistique»

Questions concernant l'échange de données électroniques préalables – Comité directeur chargé de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables

Rapport du Président du Comité directeur

(Point 6b de l'ordre du jour)

1. Objet	Références/paragraphes
Refonte du plan de mise en œuvre de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables, point sur les progrès réalisés jusqu'ici et suggestions de tâches et d'activités prioritaires durant la période transitoire entre les sessions S2 et S3 du Conseil d'exploitation postale.	§§ 1 à 9
2. Décision attendue Approuver la refonte du plan de mise en œuvre de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables.	Annexe 1

I. Introduction

1. Lors de sa session de février 2016, le Conseil d'exploitation postale (CEP) a approuvé le premier projet de feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables. Les détails de ce projet figurent dans le document CEP 2016.1–Doc 10m. Par la suite, le CEP nouvellement constitué après le Congrès d'Istanbul 2016 a approuvé la poursuite du Comité directeur chargé de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables afin de veiller à ce que les futurs travaux des groupes du CEP bénéficient d'une coordination transversale et de haut niveau. Il a également décidé de procéder à la refonte du plan de mise en œuvre de l'échange de données électroniques préalables (CEP 2016.2–Doc 5.Add 3).

2. Lors de sa session de mars 2017, le CEP était d'accord avec la recommandation du Comité directeur chargé de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables de faire progresser la mise en œuvre du modèle postal universel durant ce cycle. Les tâches comprenaient la refonte des livrables de la feuille de route d'origine dans de nouvelles catégories pour faciliter le suivi des tâches et l'élaboration de plans d'action transversaux et pour délimiter clairement les possibilités de coordonner les travaux sur l'échange de données électroniques préalables dans le cadre d'une fonction de contrôle transversale étendue. Le CEP est également convenu d'élargir le Comité directeur pour qu'il puisse à la fois assurer un meilleur suivi des projets interconnectés relatifs à l'échange de données électroniques préalables et mieux coordonner les livrables des travaux relatifs à cet échange.

3. La composition du Comité directeur chargé de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables est la suivante: un Coprésident de la Commission 1 (États-Unis d'Amérique) qui assume la présidence du Comité directeur, les Présidents des Groupes «Douanes» (GD) (France), «Transport» (GT) (Fédération de Russie), «Normalisation» (GN) (Italie) et «Sécurité postale» (GSP) (États-Unis d'Amérique), un représentant du Groupe «Développement des services physiques, commerce électronique et intégration»

(GDSPCEI) et un représentant du secrétariat du Bureau international travaillant avec la Commission 5 «Coopération et développement» du Conseil d'administration (CA) ou provenant de la Direction du développement et de la coopération (DCDEV). Le Canada (Vice-Président du GD), l'Inde (Coprésidente de la Commission 1) et le Japon (Président du CEP) ont quant à eux le statut d'observateurs au sein du Comité directeur.

II. Refonte du plan de mise en œuvre de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables

4. Dans le rapport qu'il a soumis à l'occasion de la session S1 du CEP (v. CEP C 1 2017.1–Doc 7b), le Comité directeur a présenté une analyse approfondie de la mise en œuvre de la feuille de route et suggéré la refonte du plan de mise en œuvre selon les quatre catégories suivantes:

- Catégorie 1 – Activités de communication pour identifier la nature exacte des prescriptions en matière d'échange de données électroniques préalables.
- Catégorie 2 – Test et création du modèle postal universel pour répondre aux prescriptions.
- Catégorie 3 – Sensibiliser les membres à la nécessité de suivre les prescriptions et de se doter des moyens de le faire.
- Catégorie 4 – Intégration des produits et des opportunités commerciales avec les capacités étendues des opérateurs désignés qui appliquent les protocoles et les prescriptions du modèle postal universel.

5. Après la session S1 du CEP, le Comité directeur s'est réuni physiquement au Bureau international le 26 juin dernier, puis a organisé des réunions WebEx pour examiner la mise en œuvre de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables et pour refondre le plan de mise en œuvre y relatif. Durant ces réunions, tout en examinant les livrables originaux de la feuille de route, le Comité directeur a tenu compte des livrables du CEP et du plan de travail de chacun des groupes permanents concernés.

6. Le plan de mise en œuvre de la feuille de route proposé est un document évolutif qui vise – dans la mesure du possible – à indiquer clairement qui fait quoi et dans quels délais. L'idée générale est de développer une stratégie pour apporter aux membres de l'UPU et aux autres acteurs un plan de mise en œuvre définitif, autrement dit trouver un moyen de mettre en œuvre le modèle postal universel pour l'échange de données électroniques préalables de façon à disposer de la souplesse nécessaire pour y intégrer de nouveaux éléments.

III. Résultats obtenus à ce jour

7. Comme le montre le plan de mise en œuvre, les actions ci-dessous ont été entreprises depuis le dernier CEP:

- ITMATT v1 M33-11 – Passage au statut 2 attendu durant cette session.
- Travaux en cours pour faire passer la norme relative au message CUSITM au statut 1 l'année prochaine.
- Travaux en cours pour faire passer la norme relative au message CUSRSP au statut 1 au début de 2019.
- La proposition de nouveau domaine à normaliser P58 pour le flux 4 a été examinée par le GN et est maintenant examinée par le GD.
- Le test en laboratoire réalisé avec l'Association du transport aérien international (IATA) relatif à la conversion du flux 7 vers le flux 8 a été couronné de succès, et les travaux sont en cours pour démarrer les tests sur le terrain, avec la participation des postes et des compagnies aériennes.
- Des éléments de l'échange de données électroniques préalables ont été intégrés au projet ORE et des ateliers relatifs au projet ont déjà été organisés.
- Les ateliers régionaux conjoints Organisation mondiale des douanes (OMD)–UPU organisés à Sydney (Australie) pour la région Asie/Pacifique ont attiré de nombreux participants; plus d'ateliers de ce genre sont proposés.
- Des acteurs clés du secteur – parmi lesquels l'OMD, l'IATA, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Union européenne – ont fait preuve d'une participation active.

8. Plusieurs des éléments nécessaires pour progresser sur le modèle postal universel ont fait l'objet de travaux, mais les exigences concernant les autres éléments sont à clarifier. Par conséquent, durant la période transitoire entre les sessions S2 et S3 du CEP, il est recommandé d'accorder la priorité aux activités 2017/2018 suivantes:

- a) Le GD et le Bureau international doivent obtenir des clarifications officielles sur les questions non résolues associées aux prescriptions (et aux délais) concernant l'échange de données électroniques préalables de la part de la Commission européenne, de l'OMD et d'autres autorités régulatrices nationales ou internationales impliquées dans leur élaboration.
- b) Le GD doit travailler avec le GDSPCEI (Commission 2) sur la résolution des questions de définition visant à déterminer dans quels cas le contenu d'un produit de l'UPU doit être catégorisé comme «marchandise» exigeant une déclaration en douane assortie d'un code à barres et de données électroniques préalables.
- c) Le GD et le GSP doivent faire avancer les travaux associés au flux 3 pour clarifier les exigences et les règles en matière d'instructions (ce que veulent communiquer les douanes, règles de délais, principes concernant les instructions, seuils d'urgence pour les instructions, etc.) afin d'orienter les travaux du GD et du GSP sur le flux 4. (Le GD doit indiquer des exigences en matière de messagerie pour le flux 3 que le GN peut envisager d'appliquer pour tous les messages de réponse.)
- d) Le GD et le GSP doivent travailler à des propositions conceptuelles pour les rôles, les exigences, les procédures, les communications et les responsabilités attendus des parties concernées dans le pays d'origine en réponse au message «Ne pas charger» et à d'autres messages urgents comportant des instructions reçus dans un message de réponse du flux 4. (Communiquer des exigences au GN que celui-ci peut envisager d'intégrer pour tous les messages de réponse.)
- e) L'IATA et l'UPU doivent continuer de développer des stratégies pour promouvoir une plus large adoption du message CARDIT v2.1 ainsi que l'envoi par les compagnies aériennes de messages de réponse RESDIT.
- f) Le GT doit continuer les travaux relatifs au flux 7 menés par l'équipe spéciale chargée de l'échange de données électroniques préalables sur les conversions des informations contenues dans les messages CARDIT dans le format nécessaire aux compagnies aériennes pour répondre à leurs exigences en matière de manifeste; il doit aussi résoudre les questions relatives aux rôles et responsabilités.
- g) Le GT doit étudier les exigences nécessaires pour la déclaration électronique de sûreté des expéditions (e-CSD) et déterminer comment (ou si) elles peuvent avoir des répercussions sur le modèle postal universel. Si nécessaire, développer des exigences que le GN peut envisager d'intégrer dans ses travaux sur les normes de messagerie.
- h) Le Comité directeur élargi doit continuer à coordonner les travaux avec la DCDEV quant aux exigences pour la seconde phase du programme d'information relatif au projet ORE pour aider les membres de l'UPU à consolider leurs capacités techniques en matière de saisie et d'échange de données électroniques préalables.

9. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que le CEP prenne note des progrès réalisés et approuve la refonte du plan de mise en œuvre de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables proposée avec ses éléments de travail actualisés.

Berne, le 7 septembre 2017

Peter Chandler
Président du Comité directeur chargé
de la feuille de route pour l'échange
de données électroniques préalables

Refonte du plan de mise en œuvre de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables



<i>Catégorie 1 – Activités de communication pour identifier la nature exacte des prescriptions en matière d'échange de données électroniques préalables</i>				
N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
1	GD	CDFR EAD, GD, GN, BI et CTP		
	a) Poursuivre le suivi/l'examen des mesures réglementaires mondiales concernant les exigences en matière d'échange de données électroniques préalables susceptibles d'avoir un impact sur le flux du courrier sur le territoire postal mondial unique	GD	<p>Participer aux réunions appropriées</p> <p>Contrôler les développements législatifs/réglementaires aux niveaux national/régional ayant de possibles répercussions sur la portée et la nature des exigences en matière d'échange de données électroniques préalables ou sur la date d'entrée en vigueur potentielle de ces exigences</p> <p>Par exemple, l'avis de la CE sur la mise en conformité progressive avec le Code des douanes de l'Union doit être clarifié et mis à jour (le GD peut également souhaiter examiner si les amendements proposés aux Directives 2006/112/CE et 2009/132/CE peuvent avoir des implications potentielles sur le moment où la prestation de l'échange de données électroniques préalables pourrait être nécessaire – l'échange de données électroniques préalables peut servir à des fins fiscales)</p> <p>Le GD devrait également contrôler d'autres régions ou pays similaires (p. ex. États-Unis d'Amérique, Rép. pop. de Chine, Fédération de Russie, possiblement le Canada, le Brésil et d'autres) quant à des développements affectant le modèle postal universel de l'UPU pour répondre aux exigences de l'échange de données électroniques préalables</p>	En cours
	b) Élaborer une réglementation qui détermine les types d'envois auxquels s'applique la fourniture de données électroniques préalables	GD, CDFR EAD, BI	Il s'agit d'un processus permanent. Des questions ont été soulevées par le GDSPCEI pour clarifier les contenus qui détermineraient le fait qu'un envoi (ou une classe de produits de l'UPU) nécessiterait des données électroniques préalables en tant qu'envoi de la catégorie «Marchandises»	Le GD doit se coordonner avec le GDSPCEI sur les questions appelant une clarification

N°	<i>Organes responsables et tâches à accomplir</i>	<i>Responsable/suivi</i>	<i>Remarques/recommandations</i>	<i>Résultats</i>
	c) Élaborer des dispositions de mise en œuvre supplémentaires pour la fourniture de données électroniques préalables si nécessaire	GD, CDFR EAD, BI	Il s'agit d'un processus permanent. Commentaires sur les règles de délai à déterminer	En cours
	d) Identifier les protocoles opérationnels nécessaires et remédier aux ambiguïtés touchant certains domaines en particulier pour avoir une incidence sur l'acceptation de l'atterrissage dans le pays de destination	GD, GT, BI, GSP, JP et les CC compétents	<p>Déterminer les exigences pour les protocoles opérationnels ci-dessous et préparer et envoyer un questionnaire à toutes les parties concernées, le cas échéant, pour résoudre toute question opérationnelle restée en suspens:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Instructions particulières ou absence de ces instructions/délais pour les instructions – Opérations nécessaires chez l'opérateur désigné/dans le pays d'origine concernant les instructions particulières – Communications nécessaires entre la poste d'origine et la douane de destination (probablement par le biais de la poste de destination) en réponse aux instructions, le cas échéant, et confirmation ultérieure – «évaluation terminée» – par la douane de destination – Que se passe-t-il si des envois postaux arrivent sans données électroniques préalables? <p>Des informations préalables à l'atterrissage sont à fournir à l'organisme de contrôle des frontières/à la douane (cela dépendrait des résultats de l'étude menée par l'ES EAD – ou des résultats de l'atelier conjoint IATA–UPU)</p>	Questions en cours d'examen
	e) Définir les principaux indicateurs de performance en matière de données électroniques préalables et établir des rapports sur les résultats obtenus par rapport à ces indicateurs	GD/BI	Rapport régulier au CEP. Les principaux indicateurs de performance seront examinés après compilation des réponses au questionnaire sur l'état de préparation à l'échange de données électroniques préalables. Les principaux indicateurs de performance peuvent éventuellement être renforcés en gardant à l'esprit le but recherché, à savoir préparer les membres de l'UPU aux exigences en matière d'échange de données électroniques préalables d'ici à 2020	Examen des données issues du questionnaire en cours

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
	f) Veiller au développement de normes pour compléter les flux de données du modèle postal universel	GD/GN/BI/ CDFR EAD	Fournir au GN la contribution du GD concernant les éléments de ces flux de données du point de vue opérationnel Développer des exigences opérationnelles (délais compris) pour les flux 3 et 4 une fois les clarifications obtenues sur les questions opérationnelles non résolues (v. chiffre 1, lettre f), ci-dessus et chiffre 2, lettre c), ci-dessous)	Le GN a demandé des clarifications concernant ces flux (p. ex. «exigences opérationnelles») et a préparé un projet de calendrier pour le développement (jusqu'à ce qu'il reçoive des informations sur ces exigences)
	g) Élaborer un accord multilatéral de partage des données qui clarifie les dispositions relatives à la confidentialité des données en gardant à l'esprit les principes en la matière généralement acceptés et disponibles	GD/BI	Cela sécurisera les échanges EDI du point de vue de la protection des données Création d'un groupe d'experts au sein du GD pour proposer la marche à suivre (v. rapport de la réunion du GD du 28 juin 2017)	Des discussions ont déjà commencé via courriers électroniques
	h) Superviser l'élaboration d'un outil de contrôle qui identifiera quels opérateurs désignés envoient et reçoivent des messages ITMATT et pour quels produits postaux	BI/CTP/GD	Examiner les résultats du développement par le CTP	En cours – attente d'examen
	i) Superviser la mise en œuvre de l'interface entre le CDS et SYDONIA	CTP/BI/GD (OMD)	Examiner les résultats du développement par le CTP Le GD doit travailler avec l'OMD à la sensibilisation sur cette interface	En cours
2	CC «OMD-UPU»	CDFREAD, GD, CC «OMD-UPU», GSP, GN, CTP et BI		
	a) Envoyer un questionnaire conjoint aux opérateurs désignés de l'UPU et aux administrations douanières et examiner les résultats du questionnaire		Le questionnaire sera régulièrement mis à jour afin de suivre où en sont les différents acteurs par rapport à la feuille de route sur l'échange de données électroniques préalables. Utiliser les résultats pour réajuster et mettre à jour les principaux indicateurs de performance d'origine sur la fourniture par les opérateurs désignés de données électroniques préalables	Le questionnaire conjoint a déjà été envoyé, et les résultats sont en cours d'examen en vue de leur intégration dans les principaux indicateurs de performance du GD

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
	b) Élaborer des recommandations quant à la mise en place d'une interface entre les douanes et les postes	GD/BI et CC «OMD-UPU»	Projet achevé par l'équipe de travail du GD et partagé avec les Secrétariats respectifs de l'UPU et de l'OMD	Travaux en cours (v. les remarques)
	c) Confirmation des principes essentiels de l'échange de données et des rôles et responsabilités des acteurs par la participation aux réunions et forums de l'OMD	GD/GT CC «OMD-UPU»	Rôles et responsabilités des compagnies aériennes, des agents de traitement au sol, des postes et des douanes/organismes de contrôle aux frontières dans chacune des activités du modèle postal universel	Associé à la catégorie 1, tâche 1, lettre d), et à d'autres domaines
	d) Établir une interface entre les systèmes postaux et douaniers: – Élaborer des normes communes et les mettre à jour, le cas échéant – Comités postaux et douaniers aux niveaux national, régional et opérationnel	CC «OMD-UPU»	– Le CC «OMD-UPU» doit travailler avec le GN sur les normes – Le CC «OMD-UPU» doit travailler avec le secrétariat de l'OMD et avec le BI pour encourager les douanes et les opérateurs désignés nationaux à établir un CC	En cours
	e) Veiller à ce que le modèle postal universel pour l'échange de données électroniques préalable soit référencé dans le Cadre de normes SAFE de l'OMD	GD/BI	Le GD doit poursuivre les travaux avec la contribution du GSP et conjointement avec le CC «OMD-UPU»	
	f) Ateliers conjoints postes-douanes	GD, BI, OMD, DCDEV, Coordonnateurs régionaux	CC «OMD-UPU» et dans le cadre du projet ORE de l'UPU 2017: atelier pour la région arabe prévu dans le cadre du projet ORE 2018: atelier pour les régions des Caraïbes et des Amériques prévu	Atelier «OMD-UPU» sur le projet ORE, organisé avec succès en Australie en mai dernier
	g) Participer aux réunions et forums de l'OMD	GD, BI, DOP	En cours	Le BI doit établir une liste des forums/manifestations à venir pour l'UPU et l'OMD
	h) Mettre à jour le Guide conjoint OMD-UPU sur les questions douanières	GD, BI, OMD	À finaliser d'ici la fin de 2017	

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
3	GT	CDFR EAD, GT, CC «OACI-UPU», GSP et BI		
	a) Clarifier les exigences en matière de données électroniques préalables pour le courrier-avion	GT, BI, OMD, IATA, OACI	L'intérêt ici serait de savoir à quel moment les données doivent être fournies aux compagnies aériennes (flux 7) afin de leur permettre de respecter les exigences en matière d'informations préalables concernant le fret avant chargement (PALCI) Concernant les informations préalables au décollage, un dialogue pourrait être établi avec les compagnies aériennes quant à savoir si les données électroniques préalables après le chargement sont acceptables; cependant, l'UPU a déjà été prévenue des futures exigences des organismes de contrôle aux frontières qui sont par nature de type PALCI, et non préalables à l'atterrissage	En cours
	b) Suivre les travaux relatifs au modèle postal universel pour veiller à ce que des contributions d'ordre opérationnel soient apportées pour l'élaboration des normes	GT, BI, CDFR EAD	Cela sera essentiel pour les différents scénarios de conversion des informations des messages CARDIT v2.1 en messages compatibles avec les systèmes de manifestes électroniques des compagnies aériennes	L'équipe spéciale établie à cette fin par le CEP en décembre 2016 soumet son rapport à la session S2 du CEP. Le test en laboratoire du flux EDI proposé a été réussi, et les travaux sont maintenant en cours pour procéder aux tests grandeur nature avec la participation active des postes et des compagnies aériennes
	c) Examiner/rechercher de possibles exigences nécessaires pour l'e-CSD	GT, GSP, GN	Si les exigences sont jugées applicables, développer les exigences fonctionnelles et opérationnelles que le GN doit envisager pour modifier les normes de messagerie existantes Clarifier les rôles dans la fourniture de l'e-CSD et les répercussions possibles sur les flux de messagerie de l'échange de données électroniques préalables	Toujours en discussion au sein du GT. Il faut déterminer si ces exigences signifient que les messages CARDIT v2.1 devront être ajustés

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
4	CC «IATA–UPU»	CDFR EAD, GT, CC «IATA–UPU», GN, CTP et BI		
	a) Définir les modalités de l'échange de messages EDI entre les postes et les compagnies aériennes pour veiller au respect des exigences en matière de données électroniques préalables	ES EAD, GT, GN, GD, BI, CTP CC «IATA–UPU»	L'ES EAD travaille à cette question et soumettra un rapport à la C 1 lors de la session S2 du CEP. Résultats des travaux et remise au GT pour supervision des scénarios de tests, et travaux du GN. Confirmation nécessaire quant aux informations exactes à indiquer dans la liste de codes 108 en tant qu'informations supplémentaires accompagnant le code de CTCI (un atelier de travail conjoint IATA–UPU est prévu pour préciser les détails, mais aussi pour schématiser les scénarios alternatifs)	Rapport à la C 1 (session S2)
	b) Poursuivre les travaux avec l'IATA pour mettre à jour les exigences de sécurité pour le transport du courrier par voie aérienne	GT et GSP	Coordination transversale nécessaire entre les travaux du GT avec l'IATA et ceux du GSP avec l'OACI	
	c) Veiller à l'actualisation de la brochure «EDI – La visibilité du courrier aérien garantie de bout en bout»	IPC, IATA, UPU	Potentiellement une bonne aide à la formation pour les projets ORE	Discussions au sein du CC «IATA–UPU» sur ce point et accord trouvé quant au format et aux informations actualisées nécessaires dans la brochure
5	GSP	CDFR EAD, GSP et BI		
	a) Rester informé des exigences réglementaires relatives à la sécurité pour l'échange de données électroniques préalables	CDFR EAD, GSP et BI		
	b) Liaison avec les autorités de l'aviation civile, les autorités de contrôle des frontières et d'autres organes et autorités de réglementation pour maintenir un dialogue ouvert sur les questions relatives à l'échange de données électroniques préalables	GSP, GD, GT et BI	Travailler par le biais de leurs CC et d'ateliers conjoints avec leurs organisations internationales respectives: GD avec l'OMD, GT avec l'IATA et GSP avec l'OACI Dans certains cas, cependant, ces groupes de l'UPU doivent travailler en tandem ou par coordination transversale dans le cadre de leurs liaisons avec ces différentes catégories d'«autorités régulatrices de contrôle des frontières»	

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
	c) Rechercher les pratiques exemplaires en matière de sécurité du réseau informatique postal mondial		D'intérêt à l'avenir, mais il faut rester dans le cadre des instructions données par le Congrès d'Istanbul par sa résolution C 17/2016	
	d) Contribuer au développement d'une réponse et de protocoles (et rôles/ responsabilités) opérationnels par les parties concernées dans le pays d'origine dans les cas où le message «Ne pas charger» est reçu au cours du flux 4 de l'échange de données électroniques préalables	GSP et GD (et éventuellement GT)	Cela peut également être envisagé pour d'autres messages d'instruction développés via les flux 3 et 4. Cependant, les procédures opérationnelles et de communication ont besoin d'être développées au moins pour les cas où l'instruction particulière «Ne pas charger» est reçue	Discuté lors des réunions du groupe permanent en décembre 2017 Toujours au stade de concept
6	CC «OACI-UPU»	CDFR EAD, CC «OACI-UPU» et BI		
	a) Continuer à travailler avec l'OACI pour actualiser les exigences de sécurité pour le transport aérien du courrier là où l'échange de données électroniques préalables est nécessaire		Établissement du CC «OACI-UPU» en cours	Le BI travaille avec l'OACI pour organiser la première réunion
7	GN	CDFREAD, GN, GD, GT, GSP, CTP et BI		
	a) S'impliquer proactivement dans l'élaboration des normes relatives à l'échange de données électroniques préalables et y accorder la priorité la plus élevée	GN	Un exemple de cela est la proposition du GN de faire passer ITMATT v1 au statut 2 lors de la session S2 du CEP	Des plans ont été développés pour la progression d'autres normes relatives à l'échange de données électroniques préalables et un calendrier approximatif fourni, subordonné toutefois à la fourniture dans les délais des exigences du GD, du GT et éventuellement du GSP

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
8	Organes du CEP autres que ceux faisant rapport à la C 1 du CEP	CDFR EAD, GDSPCEI, GQS et BI		
	a) S'impliquer proactivement dans les travaux du GDSPCEI sur les développements impliquant la préparation à la fourniture de données électroniques préalables pour veiller à ce que les futurs produits de l'UPU puissent respecter les exigences en matière d'échange de données électroniques préalables, au niveau qu'il leur a été demandé d'atteindre		Il est important que les produits de l'UPU respectent les exigences réglementaires de l'échange de données électroniques préalables. Des définitions sont nécessaires pour mieux déterminer si le contenu d'un produit de l'UPU doit être catégorisé comme article nécessitant un code à barres et des données électroniques préalables. Par exemple, certains contenus peuvent être considérés comme des «marchandises» plutôt que comme «documents non passibles de droits» ou comme «imprimés» et peuvent ne plus répondre aux critères nécessaires pour être inclus dans les catégories de produit de l'UPU ne nécessitant pas de codes à barres, de déclarations en douane et de données électroniques préalables. La clarification de l'OMD est nécessaire sur ce type de définitions	En cours
	b) Évaluer de manière indépendante la qualité de service des opérateurs désignés pour les envois postaux physiques et créer des systèmes d'information contribuant à améliorer l'interopérabilité des infrastructures du réseau – rapport sur les performances de bout en bout pour tous les produits par les Pays-membres de l'UPU	GQS, GD, BI	La mise en œuvre de l'échange de données électroniques préalables offre beaucoup d'avantages potentiels, comme l'accélération du dédouanement	À développer
9	CEP et CDFR EAD			
	a) Le Président du CDFR EAD doit soumettre un rapport au CA par le biais du Président du CEP sur les questions essentielles concernant l'échange de données électroniques préalables pour lesquelles l'implication du CA est nécessaire	CDFR EAD, CG CEP	Le CDFR EAD devra se coordonner avec le CG CEP sur la fonction de rapport au CA (le cas échéant) et sur la façon dont le développement des événements peut affecter les questions d'importance pour le CA	À ce jour, la plupart des rapports ont été soumis au CG CEP, à la C 1 du CEP et aux groupes permanents de la C 1 et de la C 2

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
	b) Le Président du CDFR EAD s'implique avec la DCDEV dans les activités de renforcement des capacités par le biais du GD, du GT et du GSP	CDFR EAD, GD, GT, GSP, DCDEV	Une implication active dans le projet ORE est nécessaire	Le projet ORE a nécessité des contributions sur les données électroniques préalables. À ce jour, quelques participations dans des ateliers conjoints OMD–UPU sur le projet ORE
	c) Établir un mécanisme d'examen et de contrôle pour la coordination des éléments individuels des groupes du CEP composant les buts de la feuille de route sur l'échange de données électroniques préalables afin de veiller à une coordination transversale efficace	CDFR EAD, BI	<p>Beaucoup de travaux prévus par la feuille de route dépendent de l'achèvement de travaux précédents et nécessitent donc qu'une coordination et un suivi soient assurés</p> <p>Le CDFR EAD doit développer avec le BI un mécanisme de contrôle pour ces tâches permanentes, comme les résultats et les réalisations cumulées en matière de principaux indicateurs de performance, les dates de réalisation des livrables, etc., puis contrôler/adapter en conséquence</p> <p>Ce «contrôle transversal» de ces travaux interconnectés permettra aux acteurs de la feuille de route de l'échange de données électroniques préalables de continuer à prioriser et à affiner leurs tâches et plans de travail en conséquence</p> <p>Rapport au CEP (si nécessaire); rapport à la C 1 du CEP (à chaque session du CEP)</p>	<p>Mise à jour par le BI d'un projet Microsoft</p> <p>Cependant, cela en est toujours au stade de développement, car il était nécessaire d'avoir un plan de travail refondu découpé en catégories de travail individuelles et en plans de travail, tâches, livrables et délais des groupes</p> <p>Présentation à la session S2</p>

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
<i>Catégorie 2 – Test et création du modèle postal universel pour répondre aux prescriptions en matière d'échange de données électroniques préalables</i>				
1	Tâches relatives aux flux nécessaires	CDFR EAD, GD, CC «OMD-UPU», GN, GT, CC «IATA-UPU», CTP et BI		
	a) Flux «0» – Saisie des données des messages ITMATT <ul style="list-style-type: none"> – Compilation et diffusion des pratiques exemplaires en matière de saisie des données des messages ITMATT – Étudier le développement de nouvelles méthodes pour la saisie des données des messages ITMATT 	GD, CTP, BI	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation du kiosque du CDS – Utilisation des API pour la saisie des données, en particulier des clients du commerce électronique – Utilisation des applications mobiles – Documentation des pratiques exemplaires en matière de saisie de données (intervenant habituellement au moment de l'acceptation/de l'événement EMA). La saisie de données peut également intervenir sur un point intermédiaire (EMB) ou au bureau d'échange d'expédition (EMC) 	Le GD a réalisé une étude sur les pratiques exemplaires en matière de saisie des données. Exposé présenté lors de la réunion du GD en juin 2017
	b) Flux «1» – Poste d'origine vers poste de destination <ul style="list-style-type: none"> – Passage d'ITMATT v1 M33-11 au statut 2 – Élaborer les procédures opérationnelles pour veiller à ce que les données des messages ITMATT soient envoyées à l'opérateur désigné de destination dans les meilleurs délais 	GD, GN, CTP, BI CDFR EAD	<ul style="list-style-type: none"> – Le statut 2 devrait être octroyé par la session S2 du CEP – Encourager la saisie et la transmission des données des messages ITMATT avec EMSEVT lors de l'événement EMA 	Les messages ITMATT v1 sont testés depuis un bon moment. Ils sont échangés avec succès au niveau de la production avec un certain nombre d'opérateurs désignés. Conformément aux procédures du GN, répondre aux critères ci-dessus indique qu'il s'agit d'un message stable éligible pour passer au statut 2 (décision à prendre lors de la session S2 du CEP)

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
	<p>c) Flux «2» – Poste de destination vers douane de destination</p> <ul style="list-style-type: none"> – Passage du message CUSITM (M43) au statut 2 – Élaborer les procédures opérationnelles 	<p>GD, GN, CTP, CC «OMD–UPU»</p>	<p>M43 a actuellement le statut 0</p> <p>Attentes:</p> <p>M43 statut 0 → statut 1: T2 2018 M43 statut 1 → statut 2: S5 2019</p> <p>Suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Approbation de l'OMD en avril 2017 – Attente des commentaires sur la mise en œuvre technique (CTP) – Le GD doit encourager la mise en œuvre chez les opérateurs désignés – Le GD doit assurer le suivi avec le GN 	<p>En cours</p>
	<p>d) Flux «3» – Douane de destination vers poste de destination</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer les exigences pour les codes d'instruction, en consultation avec l'OMD – Élaborer les procédures opérationnelles – Passage de CUSRSP (M44) au statut 2 	<p>GD, GN, GSP CDFR EAD CTP CC «OMD–UPU»</p>	<p>M44 a actuellement le statut 0</p> <p>Attentes:</p> <p>M44 statut 0 → statut 1: T1 2019 M43 statut 1 → statut 2: ?</p> <p>Suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise à jour par le GN lors de sa réunion 2016.3 – Approbation par l'OMD en avril 2017 – Attente des commentaires sur la mise en œuvre technique (CTP) – Le GD doit travailler avec le GSP sur les instructions et sur les exigences opérationnelles correspondantes – Le GD doit encourager la mise en œuvre chez les opérateurs désignés – Le GD doit fournir des exigences opérationnelles au GN: projet de document à préparer par le GD et à discuter lors de la prochaine réunion du CC «OMD–UPU», en novembre 2017, en particulier pour dissiper certaines ambiguïtés au niveau opérationnel (v. chiffre 1, lettre d), ci-dessus) – Le GD doit assurer le suivi avec le GN 	<p>En cours</p>

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
	<p>e) Flux «4» – Poste de destination vers poste d'origine</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer les exigences opérationnelles avec le GD (P58) – Une fois les exigences (et les règles de délai) clarifiées, le GN devra travailler sur la norme et les plans de tests nécessaires pour faire passer la norme au statut 2. Le GN doit coordonner les travaux avec le CDFR EAD et d'autres groupes pour promouvoir les essais pilotes 	<p>GD, GN, GSP, CTP</p> <p>CDFR EAD, CC «OMD-UPU»</p>	<p>Nouveau message EDI à développer (P58)</p> <p>Attentes:</p> <p>Exigences du GD sur les informations devant figurer dans le message, comme précisé à l'origine dans le document demandant un nouveau domaine à normaliser (CEP C 1 GN 2015.2-Doc 5b)</p> <p>Remarque:</p> <p>La réflexion actuelle est qu'il pourrait s'agir d'un sous-ensemble des normes de messagerie CUSRSP, une fois un consensus atteint quant aux exigences relatives au code d'instruction telles que mentionnées dans le flux 3 ci-dessus. Des protocoles doivent également être fixés quant aux délais</p>	<p>En cours – des concepts étaient examinés par l'ES EAD – toujours en attente des exigences du GD</p>
	<p>f) Flux «5» – Poste d'origine vers poste de destination</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer les exigences opérationnelles avec le GD, le GT et le GSP – proposer un nouveau domaine à normaliser (si nécessaire) – Une fois les exigences (et les règles de délai) clarifiées, le GN devra travailler sur la norme et les plans de tests nécessaires pour faire passer la norme au statut 2. Le GN doit coordonner les travaux avec le CDFR EAD et d'autres groupes pour promouvoir les essais pilotes 	<p>GSP, GD, GN, CTP, CC «OMD-UPU»</p>	<p>Concept et besoins à définir/peaufiner</p> <p>Attentes:</p> <p>Exigences opérationnelles du GD et du GT pour T3 2018</p> <p>Suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Exigences opérationnelles à définir par le GD et le GT – Demander au CEP d'ouvrir un domaine à normaliser (si nécessaire) – Le GN apporte son soutien et son aide dans l'élaboration des exigences et l'établissement du modèle <p>Remarque:</p> <p>Les trois catégories d'instructions particulières considérées (demande d'informations et demande d'inspection et ne pas charger) nécessiteront un protocole de réponse associé de l'opérateur désigné d'origine via celui de destination à la douane/l'organisme de contrôle des frontières de destination</p>	<p>En attente des résultats des travaux sur les flux 3 et 4</p>

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
			<p>La vision actuelle est d'explorer les possibilités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Modifier PREDES pour y insérer un indicateur de protocole de réponse – Utiliser PREDES tel quel, avec la condition opérationnelle que seuls les envois avec évaluation achevée sont inclus dans la dépêche, et développer un nouveau message qui remplit l'exigence de protocole de réponse aux instructions particulières – Éventuellement exploiter d'autres messages existants 	
	<p>g) Flux «6» – Poste de destination vers douane de destination</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer les exigences opérationnelles avec le GT – Lancer un nouveau domaine à normaliser si nécessaire – Une fois les exigences (et les règles de délai) clarifiées, le GN devra travailler sur la norme et les plans de tests nécessaires pour faire passer la norme au statut 2. Le GN doit coordonner les travaux avec le CDFR EAD et d'autres groupes pour promouvoir les essais pilotes 	<p>GD, GN</p> <p>CC «OMD-UPU»</p> <p>CTP</p>	<p>Concept et besoins à définir/peaufiner</p> <p>Attentes:</p> <p>Exigences opérationnelles du GD et du GT pour T3 2018</p> <p>Suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Exigences opérationnelles à définir par le GD et le GT – Soumettre une demande au CEP pour ouvrir un domaine à normaliser (si nécessaire) – Le GN apporte son soutien et son aide dans l'élaboration des exigences et l'établissement du modèle <p>Remarque:</p> <p>L'action entreprise pour ce flux dépendra des résultats des travaux sur le flux 5. Besoin de déterminer également si toutes les autorités douanières exigeront cela de leurs opérateurs désignés</p>	<p>Exigences en cours de définition</p>
	<p>h) Flux «7» – Poste d'origine vers transporteur d'origine</p> <ul style="list-style-type: none"> – Travaux avec l'IATA pour veiller à la conversion des messages CARDIT en messages de fret <ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux ajouts à la liste de codes 108 peuvent être nécessaires pour contribuer à la conversion 	<p>ES EAD</p> <p>GT</p> <p>CC «IATA-UPU»</p> <p>GN, CTP</p> <p>Le GD pourrait être consulté</p>	<p>M48 a actuellement le statut 0</p> <p>M49 a actuellement le statut 0</p> <p>Attentes:</p> <p>M48 statut 0 → statut 1: T4 2017</p> <p>M48 statut 1 → statut 2: ?</p> <p>M49 statut 0 → statut 1: T4 2017</p> <p>M49 statut 1 → statut 2: ?</p>	<p>Résultats: identification des questions relatives aux autres problèmes touchant aux codes de CTCL – différents scénarios pour la «chaîne de conversion» des informations des messages CARDIT dans les systèmes de messagerie des</p>

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la ou les solutions acceptées soient conformes aux exigences opérationnelles et fonctionnelles telles que déterminées par le GT – Données sur les expéditions comprenant un indicateur d'échange de données électroniques préalables 		<p>Suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Attendu de l'ES EAD: validation du concept technique élaboré avec l'IATA – Le GT et le GD doivent confirmer les exigences pour des informations supplémentaires concernant les CTCI pour contribuer à la conversion des messages CARDIT en messages de fret <p>Attentes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Exigences opérationnelles du GT pour une nouvelle liste de codes – Demander au CEP d'ouvrir un nouveau domaine à normaliser (si nécessaire) pour des questions supplémentaires 	<p>compagnies aériennes concernant le fret. Des solutions techniques (pour la conversion des messages) ont été développées. Cependant, les rôles fonctionnels et opérationnels sont à définir par le GT</p> <p>Remarque: décisions opérationnelles sur le rôle d'une extension du «logiciel de conversion» encore à prendre. Toute production par l'UPU (CTP) ne serait pas disponible avant la fin de 2017 ou le début de 2018</p>
	<p>i) Flux «8» – Transporteur d'origine vers organisme de contrôle des frontières de destination</p> <p>Veiller (par des discussions avec l'OMD/l'IATA/l'OACI) à ce que le flux réponde aux exigences en matière de données électroniques préalables de l'organisme de contrôle des frontières de destination</p>	<p>GT</p> <p>CC «IATA-UPU», GD, GSP</p>	<p>Sensibilisation nécessaire aux responsabilités, aux éléments de données et aux délais opérationnels des transmissions des compagnies aériennes pour respecter les exigences des autorités de contrôle des frontières. Utiliser cela pour déterminer comment – et quand – les postes doivent fournir les informations nécessaires</p>	
2	<p>Test du modèle postal universel pour l'échange de données électroniques préalables</p>	<p>CDFR EAD + CTP + BI GD GT GN</p>		
	<p>a) Mise en œuvre du projet SECUREX</p>	<p>BI</p>		<p>Début de la gestion de projet et extension aux partenaires de test de l'échange de données électroniques préalables</p>

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
	b) Mise en œuvre du CDS et de systèmes similaires chez les opérateurs désignés n'utilisant pas SECUREX	CTP DCDEV FAQS (?)		Voir plus haut
	c) Qualité des données et questions de conformité	CDFR EAD, CTP, BI	À discuter et développer par le CDFR EAD lors de la session S3	En attente
	d) Publication de la base de données des partenaires et opérateurs désignés échangeant des messages EDI souhaitant participer au projet pilote (avec accords de partage des données)	CTP, BI, IPC	Avec les informations issues du questionnaire OMD-UPU sur l'état de préparation à l'échange de données électroniques préalables, ainsi que le suivi technique des échanges de données électroniques préalables par le CTP et IPC, établir la liste des partenaires EDI ainsi que des contacts pour entamer le projet pilote Besoin de déterminer si elle figurera uniquement sur le site Web de l'UPU ou également sur celui de l'OMD	En cours
3	Transit et données électroniques préalables: établir un aperçu zoomé et une approche politique grâce à une étude sur le traitement du courrier en transit et en transbordement, et établir un groupe ad hoc pour développer une ou des approches recommandées	CDFR EAD + CTP + BI GD GT GN	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit d'une question très complexe couvrant trois types de traitement: <ul style="list-style-type: none"> 1° Transbordement simple (principalement par les compagnies aériennes) 2° Transit en dépêches closes 3° Transit à découvert - Il s'agit d'un livrable urgent pour les compagnies aériennes qui ont déjà communiqué les difficultés qu'elles rencontrent avec les types de transit sans données électroniques préalables - Une équipe spéciale est nécessaire. Il s'agit d'une tâche à entreprendre dans un second temps, étant donné qu'elle s'appuie sur les principes applicables à l'échange direct et que des clarifications sont nécessaires concernant les exigences à long terme - Il pourrait être nécessaire pour trouver une solution d'intégrer le pilier douane-douane de l'OMD. Pour sa part, le GD devra inclure le CC «OMD-UPU» - Il est nécessaire d'établir un groupe (atelier) pour élaborer les éléments conceptuels correspondant à cette section 	La logique actuelle est d'accorder la priorité à la finalisation du modèle pour l'échange de données électroniques préalables pour les échanges directs entre postes et de s'appuyer ensuite sur ce modèle pour le transit et le transbordement

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
<i>Catégorie 3 – Sensibiliser les membres à la nécessité de suivre les prescriptions et de se doter des moyens de le faire</i>				
1	<p>Communications avec les Pays-membres sur les avantages de l'échange de données électroniques préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dédouanement plus rapide – Meilleure réalisation de recettes – Sécurité renforcée – Respect des exigences en matière de commerce électronique – Respect des législations nationales de plusieurs pays 	<p>CDFR EAD, GD, CC «OMD-UPU», GT, CC «IATA-UPU», GSP, CC «OACI-UPU» et BI</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation au projet ORE (étape 1) – Sensibilisation à SECUREX – Sensibilisation des Unions restreintes – Ateliers pour les Coordonnateurs régionaux – Forums et ateliers conjoints OMD-UPU – Autres forums – Stand consacré à l'échange de données électroniques préalables durant le Congrès extraordinaire, à Addis-Abeba (Éthiopie) – Événements consacrés au commerce électronique lors du CEP ou du CA <p>Remarque: il faut évaluer ce dont le projet ORE a besoin du CEP, du GD, du GT, du GSP ainsi que du BI et du CTP dans le cadre de la sensibilisation à l'étape 2 du projet ORE</p> <p>D'autres moyens possibles sont envisagés: taux de membres de l'UPU rejoignant les projets SECUREX et ORE en vue de projets de renforcement des capacités en matière de données électroniques préalables</p>	<p>En cours. Les informations sur la phase 1 du projet ORE ont été bien reçues et plus d'ateliers sont prévus, comme annoncé à la C1 en mars 2017</p>
2	<p>Contrôler l'état de préparation des opérateurs désignés/Pays-membres</p> <p>Au moyen des principaux indicateurs de performance du GD et du GT</p>	<p>CDFR EAD, GD, CC «OMD-UPU», GT, CC «IATA-UPU», GSP et BI</p>	<p>Rapports de suivi du CTP et d'IPC sur l'échange de données électroniques préalables entre les opérateurs désignés</p> <p>Le CTP doit développer un calendrier de mise en place pour les modules IPS/CDS</p> <p>Examen des résultats du questionnaire conjoint OMD-UPU sur l'état de préparation à l'échange de données électroniques préalables</p> <p>Travailler avec l'OMD pour obtenir des informations supplémentaires via des liens électroniques établis entre les opérateurs désignés de destination et leurs autorités douanières nationales</p>	<p>En cours</p>

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
3	Mettre en œuvre les projets avec les opérateurs désignés	Contribution du CDFR EAD BI, CTP et DCDEV	SECUREX, ORE, CTP et Coordonnateurs régionaux Le CTP doit développer un calendrier de mise en place pour les modules IPS/CDS Moyens possibles supplémentaires envisagés: taux de membres de l'UPU rejoignant les projets SECUREX et ORE en vue de projets de renforcement des capacités en matière de données électroniques préalables	En cours
4	Publication des informations essentielles sur les échanges EDI impliqués dans l'échange de données électroniques préalables	BI, GD, GN, CC «OMD-UPU»	Rendre les informations sur les pays capables d'échanger des messages ITMATT, CARDIT-RESBIT, PREDES, CUSITM/CUSRSP (ou les messages locaux équivalents) disponibles sur les sites Web de l'UPU et de l'OMD	En cours
5	Formation et matériel de formation	BI, DCDEV GD, DOP GN (éventuellement)	Inventaire des matériels de formation actuellement disponibles ainsi que des exigences pour les projets entrant dans le cadre du projet SECUREX et de l'étape 2 du projet ORE, des ateliers pour les Coordonnateurs régionaux, etc. Développer un calendrier pour les matériels conjoints postes-douanes (directives pour l'échange de données électroniques préalables, protocole d'accord, modèle d'accord de partage des données conforme aux accords de partage des données entre les postes)	Le BI a développé un calendrier d'ateliers de formation et des ateliers conjoints OMD-UPU
6	Projets FAQs/financement	DCDEV, CF FAQS, secrétariat du CDFR EAD	<ul style="list-style-type: none"> - Autres sources de financement à envisager - suivi du programme Columbus de l'OMD et du Rapport d'analyse des tendances et pratiques de l'OMD - Aperçu du renforcement des capacités pour évaluer les possibilités pour les opérateurs désignés d'établir un lien électronique avec leurs autorités douanières nationales - Le CDFR EAD doit faire partie du processus de priorisation pour l'utilisation du fonds commun du FAQs pour les activités liées à l'échange de données électroniques préalables 	L'argent du fonds commun du FAQs sera disponible
7	Publier un livret sur l'échange de données électroniques préalables et sa mise en œuvre	CDFR EAD BI	Matériel nécessaire pour les ateliers de formation. Il pourrait s'appuyer sur le guide existant consacré au CDS	En cours

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
8	Mettre au point une version écrite du modèle postal universel de l'UPU	BI et examen par le CDFR EAD	Le BI pourrait commencer en se basant sur le document CEP 2016.1–Doc 10m et les nouvelles directives de la Convention de Kyoto révisée	En suspens: le développement d'une version écrite définitive nécessitera plus de réponses de la catégorie 1
<i>Catégorie 4 – Intégration des produits et des opportunités commerciales avec les capacités étendues des opérateurs désignés appliquant les protocoles et les prescriptions du modèle postal universel</i>				
1	Commencer à étudier de possibles raisons opérationnelles, des mesures d'incitation et des possibilités d'amélioration du produit pour la fourniture d'ITMATT (M33-11)	CDFR EAD, CEP C 1, CEP C 2, CEMS et BI	<p>Le GDSPCEI et la CEMS commencent à étudier de possibles motifs opérationnels et mesures d'incitation et des possibilités d'amélioration du produit pour la fourniture d'ITMATT v1</p> <ul style="list-style-type: none"> – ECOMPRO – Spécifications minimales concernant les colis – Mesures d'incitation EMS – Marchandises avec suivi <p>Développer des plans (graduellement?) pour stimuler la fourniture de messages ITMATT dans le cadre des efforts visant à tirer profit des avantages liés aux processus de dédouanement facilité en lien avec une interface électronique entre les postes et les douanes</p>	<p>En cours</p> <p>Actuellement, ECOMPRO nécessite l'approbation du passage d'ITMATT v1 au statut 2</p> <p>Analyser les méthodes d'évaluation de la qualité de service et du niveau de conformité avec la fourniture d'ITMATT ainsi que les moyens de créer des mesures incitatives pour la fourniture de cette information</p>
2	Coordination du calendrier de fourniture des données électroniques préalables avec le plan d'intégration des produits	CDFR EAD, GD et GN, C 2, CEMS et BI	<p>Les acteurs de la C 1 continuent d'informer la C 2 du calendrier de fourniture des données électroniques préalables dans la catégorie des marchandises du plan d'intégration des produits</p> <p>Le GD doit examiner les définitions des contenus qualifiant les envois de l'UPU comme «marchandises», et donc soumis aux exigences de l'échange de données électroniques préalables – cela vise à clarifier quels éléments de la poste aux lettres peuvent devoir être déplacés de la catégorie des documents dans celle des marchandises</p>	<p>En cours</p> <p>Étude d'impact en cours d'élaboration</p> <p>Compilation des questions au GD</p>

N°	Organes responsables et tâches à accomplir	Responsable/suivi	Remarques/recommandations	Résultats
3	Coordonner les questions relatives à l'échange de données électroniques préalables avec la C 2 sur leurs communications externes relatives au commerce électronique et au plan d'intégration des produits	C 2, CDFR EAD, BI, DCDEV, CTP	<p>Coordination sur les produits pouvant être jugés pertinents pour le marché, à développer en exploitant le fait que les données électroniques préalables devraient être fournies. Les données électroniques préalables peuvent-elles être intégrées dans la catégorie des «services supplémentaires»?</p> <p>En outre, obtenir les commentaires des enquêtes et communications externes de la C 2 sur les répercussions possibles, les possibilités, etc.</p>	En cours

Abréviations:

API: interfaces de programme d'application.

BI: Bureau international.

C 1: Commission 1.

C 2: Commission 2.

CA: Conseil d'administration.

CC: Comités de contact.

CC «IATA-UPU»: Comité de contact «IATA-UPU».

CC «OACI-UPU»: Comité de contact «OACI-UPU».

CC «OMD-UPU»: Comité de contact «OMD-UPU».

CDFR EAD: Comité directeur chargé de la feuille de route pour l'échange de données électroniques préalables.

CDS: système de déclaration en douane.

CE: Commission européenne.

CEMS: Coopérative EMS.

CEP: Conseil d'exploitation postale.

CF FAQs: Conseil fiduciaire du FAQs.

CG CEP: Comité de gestion du Conseil d'exploitation postale.

CTCI: centre de traitement du courrier international.

CTP: Centre de technologies postales.

DCDEV: Direction du développement et de la coopération.

DOP: Direction des opérations postales.

e-CSD: déclaration électronique de sûreté des expéditions.

ES EAD: Équipe spéciale chargée de l'échange de données électroniques préalables.

GD: Groupe «Douanes».

FAQS: Fonds pour l'amélioration de la qualité de service.

GDSPCEI: Groupe «Développement des services physiques, commerce électronique et intégration».

GN: Groupe «Normalisation».

GQS: Groupe «Qualité de service».

GSP: Groupe «Sécurité postale».

GT: Groupe «Transport».

IATA: Association du transport aérien international.

IPC: International Post Corporation.

JP: Japon.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

OMD: Organisation mondiale des douanes.